



Mises à jour des documents d'assurance de personnes de RBC Assurances

Il n'est plus nécessaire de faire signer devant témoin les documents d'assurance de personnes de RBC Assurances® dans le cadre de modifications ou d'avenants. Ce changement simplifie nos processus, réduit le nombre d'étapes administratives à effectuer et raccourcit les délais d'exécution.

Ce que vous devez savoir

- Vos clients n'ont plus besoin de faire signer devant témoin leurs polices d'assurance de personnes lorsqu'ils y apportent des modifications ou qu'un avenant y est ajouté.
- Ce communiqué est fourni uniquement à titre informatif. La méthode de soumission des documents demeure inchangée.

Des questions ?

Veillez communiquer avec votre bureau régional de RBC Assurances au 1 866 235-4332.

Compagnie d'assurance vie RBC.

® / ^{MC} Marques de commerce de Banque Royale du Canada, utilisées sous licence.

[Protection des renseignements personnels et Sécurité](#) | [Nous joindre](#) | [Nouvelles de RBC Assurances](#)